

Quelques questions pour M. Duplessis

Notre premier ministre a fait une grosse colère, la semaine dernière, au sujet des questions scolaires. Agacé par les réclamations toujours plus pressantes de la population québécoise inquiète pour ses enfants (mémoire de la C.T.C.C. au Surintendant de l'Instruction publique, Conférence provinciale sur l'éducation, grève des étudiants, action des Trois, etc.), M. Duplessis a décidé de "répondre".

Malheureusement, il répond à côté de la question, ce qui nous oblige à lui poser de nouveau les vrais problèmes:

M. Duplessis a dit: "Il est évident, et personne de bonne foi ne peut le nier, même si quelques personnes irréfléchies semblent l'oublier, que l'enseignement élémentaire, placé sous la juridiction des Commissions scolaires, est la base essentielle, le fondement indispensable de tout l'édifice éducationnel."

QUESTIONS:

- Qui sont les "personnes irréfléchies" dont parle le premier ministre?
- Qu'est-ce que M. Duplessis a l'intention de faire en rapport avec les suggestions de la Commission Tremblay et de la C.T.C.C., relativement à L'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE, BASE ESSENTIELLE? Pourquoi M. Duplessis n'en a-t-il pas parlé depuis qu'elles ont été présentées?
- Si cette base est si essentielle, pourquoi les maîtres et les institutrices du Québec comptent-ils parmi les plus mal payés d'Amérique du Nord?
- Comment se fait-il que la fréquentation scolaire au Québec soit la plus basse au Canada?
- Pourquoi la proportion des maîtres non qualifiés augmente-t-elle sans cesse au Québec?
- Comment se fait-il que certains de nos enfants n'ont qu'une demi-journée de classe par jour, faute d'un nombre suffisant de maîtres?

Avant d'imaginer des "personnes irréfléchies" qui n'existent pas, M. Duplessis devrait s'occuper des personnes réfléchies qui existent, au lieu d'enterrer le rapport Tremblay, au lieu d'ignorer le mémoire de mouvement ouvrier, au lieu de fermer sa porte aux étudiants sous prétexte qu'il a trop de travail.

L'éducation est un problème grave. La population du Québec en a assez de voir ses gouvernants faire des pirouettes au lieu de faire des réponses.

La semaine prochaine, "Le Travail" posera quelques questions sur l'enseignement secondaire.

L'éducation chez nous: ses voies d'accès et son financement

La population de la ville de Québec et des environs est cordialement invitée à se rendre en la salle des Syndicats catholiques de Québec pour entendre quatre conférenciers de renom qui parleront de l'éducation chez nous, de ses voies d'accès et de son financement.

C'est la section de Québec du Rassemblement qui a jugé bon de fournir une tribune dénuée de toute teinte politique, d'où plusieurs points de vue, divergents au besoin, pourront s'exprimer en toute liberté et toute sécurité.

Les quatre orateurs invités qui exposeront leurs opinions pendant une vingtaine de minutes sont le T.R.P. Georges-Henri Lavigne, o.p., supérieur de la maison Montmorency et éducateur de grand renom, fera en quelque sorte l'état de la question en parlant du "droit fondamental à l'éducation".

Les trois autres conférenciers aborderont plus précisément le problème de "l'éducation chez nous: ses voies d'accès, son financement". Ce sont: le R.P. Marcel Marcotte, s.j., professeur de théologie professionnelle à l'université de Montréal; M. Gérard Fillon, directeur du journal Le Devoir et président de la

Commission scolaire de St-Bruno et M. Arthur Tremblay, directeur adjoint de l'École de Pédagogie et d'Orientation de l'université Laval.

Chacun des conférenciers présentera un exposé de quelque vingt minutes et aura ensuite cinq autres minutes pour discuter les points de vue de ses collègues. Une discussion générale suivra, à laquelle le public sera invité à participer.

M. René Tremblay, président général du Rassemblement et professeur à l'université Laval, adressera aussi la parole. M. Roger Chartier, vice-président de la section de Québec du Rassemblement agira comme président de cette rencontre.

Toute la population de Québec est invitée à se rendre à la salle des Syndicats catholiques, 155 est, boulevard Charest, le 25 avril à 8.30 pour parler et entendre parler du plus grand problème de l'heure: l'éducation de leurs enfants.



Vol. XXXIV — No. 14

Ottawa, 18 avril 1953

Deux grèves nécessaires pour faire reconnaître le droit d'association

A la Pert Hosiery et Caprice Hosiery de Montréal — Les employeurs ne veulent pas de syndicat en vue de baisser les salaires — Aucune protection à attendre de la Loi des relations ouvrières et de la Commission des relations ouvrières

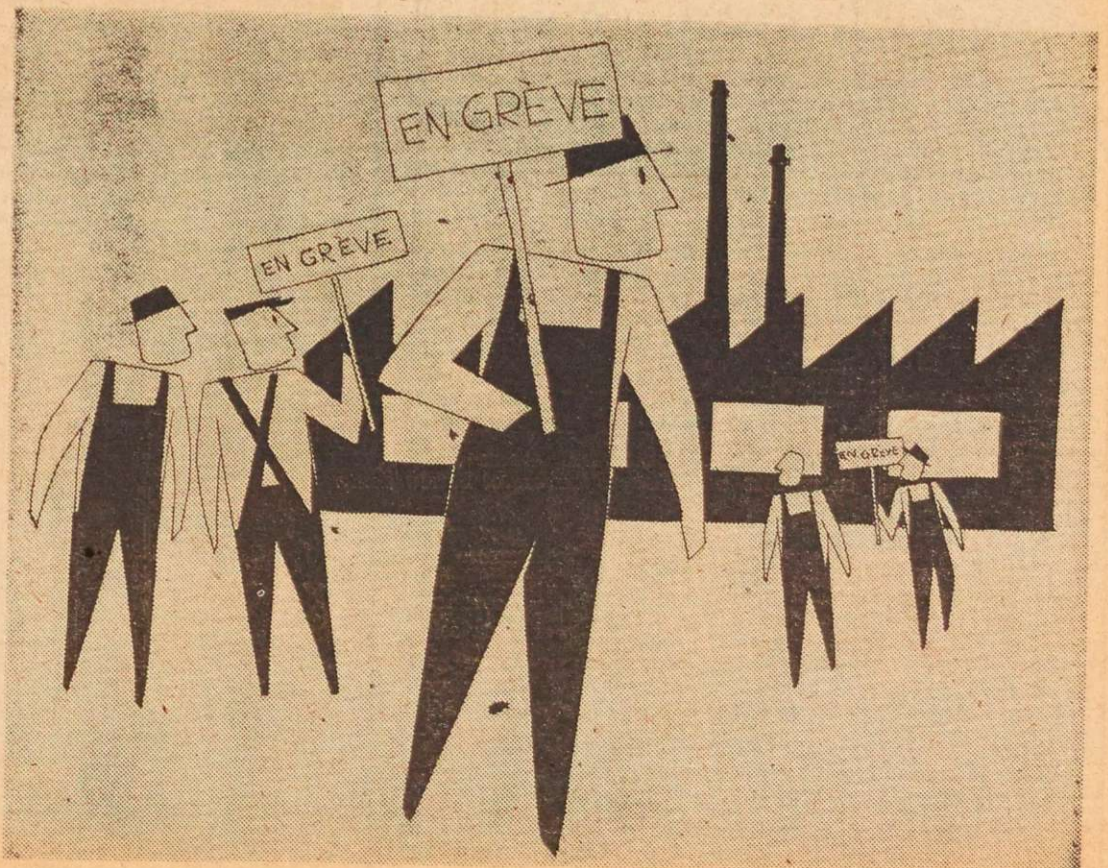
Les atteintes à l'exercice du droit d'association des travailleurs ne cessent de se multiplier dans la province de Québec, sans que les autorités chargées de faire respecter la Loi des relations

ouvrières ne lèvent le bout du petit doigt pour intervenir en faveur des travailleurs.

Plus de 200 travailleurs de l'Industrie du Bas Façonné et Circulaire de Montréal,

sont actuellement en grève pour faire respecter leur droit de se grouper dans un syndicat de leur choix et pour négocier un contrat de travail. Il s'agit des em-
(Suite à la page 6)

Pour faire reconnaître le droit d'association ...



... chez Pert Hosiery et chez Caprice Hosiery

Pourquoi le juge Bilodeau ne réunit-il pas le tribunal d'arbitrage à Chute-des-Passes

C'est la question que se posent les syndiqués de Chute-des-Passes à la suite du refus de la compagnie de consentir à une intervention du conciliateur du ministère du Travail et à la suite du ministère du Travail d'intervenir, sous le prétexte que la convention collective signée par les parties prévoit l'arbitrage après les négociations directes entre les parties.

Ce tribunal d'arbitrage prévu par la convention, comme on le sait, est composé de M. le juge Joseph Bilodeau, de Québec, de Me Robert Auclair, arbitre syndicat et de Me D. Cannon, arbitre patronal.

Or, le syndicat, à plusieurs reprises, notamment, les 6 mars, 17 mars et 8 avril 1958, a demandé au président du tribunal d'arbitrage de convoquer les autres membres

du tribunal pour étudier et juger les griefs sérieux soumis par les travailleurs de Chute-des-Passes.

De son côté, Me Albert Côté, aviseur technique de la Fédération des Travailleurs de l'Industrie de la Construction (CTCC), à laquelle est affilié le syndicat des travailleurs de Chute-des-Passes, a fait demandé à plusieurs reprises, antérieurement à ces dates, la con-

vocation du tribunal d'arbitrage.

Aucune réponse n'est venue. Inutile de dire que cette inaction, cette ignorance des demandes légitimes des travailleurs est scandaleuse, du fait que le ministère du Travail possède la seule autorité pour étudier à leur mérite les griefs des travailleurs de Chute-des-Passes. Est-ce qu'on attendra que ces derniers posent d'autres geste désespérés ?

La CTCC et la FTQ souhaitent la réalisation de l'unité chez les professeurs de Montréal

En marge du conflit qui divise les professeurs catholiques de Montréal, la Fédération des Travailleurs du Québec (FTQ) et la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada (CTCC) nous ont communiqué la déclaration suivante:

MONTREAL

Les centrales syndicales veulent de l'action pour enrayer le chômage actuel

Dans un mémoire conjoint qu'ils ont présenté dernièrement, les deux centrales syndicales de Montréal, soit le Conseil central des syndicats nationaux de Montréal et le Conseil du Travail de Montréal ont demandé au Conseil municipal de cette ville d'intercéder sans plus de retard auprès des autorités supérieures pour entreprendre un vaste programme de travaux publics.

Les centrales syndicales reconnaissent que le problème du chômage est un problème national mais elles croient aussi que les gouvernements municipaux ont à leur disposition certains moyens de parer localement au chômage actuel.

Parmi les mesures suggérées par les deux organismes, on remarque la mise en chantier immédiate du plan d'habitation Dozois, l'élimination des taudis dans les autres parties de la ville, l'aménagement d'autostrades est-ouest et nord-sud, le repavage d'un grand nombre de rues dont la nécessité est du domaine de l'urgence, le projet du Tunnel de la rue Berri, l'étagement des voies aux intersections les plus encombrées de la ville, l'aménagement définitif du Parc Angrignon et une foule d'autres travaux.

Les centrales syndicales ont fait remarquer qu'elles groupent environ 150,000 travailleurs dans la région de Montréal qui compte, par ailleurs plus de 80,000 chômeurs. La situation sera encore plus grave le 15 mai prochain alors que près de 20,000 chômeurs seront privés des prestations saisonnières de l'assurance-chômage et qu'ils se trouveront ainsi sans revenu aucun, à moins qu'ils ne trouvent de l'emploi d'ici cette date.

Les centrales syndicales demandent au gouvernement municipal de concourir avec les autres gouvernements à trouver les solutions qui s'imposent sur le plan national.

Sur le plan local, la Cité de Montréal doit tout mettre en oeuvre pour amorcer un programme de travaux publics dont l'urgence ne fait plus de doute.

"A maintes reprises, dans le passé, la Fédération des Travailleurs du Québec (FTQ) et la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada (CTCC) ont été invitées à donner leur avis sur le conflit qui divise les instituteurs et institutrices catholiques de langue française de Montréal, et nos deux organisations, se plaçant constamment au-dessus des groupes et des personnes, ont suggéré aux intéressés de tout mettre en oeuvre pour refaire leur unité au sein de l'Alliance des Professeurs catholiques de Montréal.

"La FTQ et la CTCC, qui représentent ensemble près de trois cent mille travailleurs syndiqués dont un grand nombre sont les parents des élèves qui fréquentent les écoles catholiques de Montréal, suivent avec le plus grand intérêt les négociations qui se poursuivent entre l'Alliance et le Comité de regroupement. Nous souhaitons que ces pourparlers soient couronnés de succès dans l'intérêt des professeurs, des élèves, des parents et de l'enseignement dans nos écoles.

"Le Comité de regroupement nous a fait parvenir les conditions qu'il a soumises à l'Alliance en vue de réaliser l'unité syndicale et nous avons également étudié les conditions publiées par l'Alliance en vue d'atteindre le même but. L'examen de la situation nous a convaincus qu'il est possible de régler le conflit actuel, vu qu'il semble y avoir accord pour réaliser l'unité au sein de l'Alliance, du moment que l'on recherchera une solution équitable avec l'objectivité nécessaire et en s'inspirant du bien commun.

Ottawa sévira-t-il contre le cartel des huiles et pétroles ?

La semaine dernière, les compagnies pétrolières du Canada ont annoncé une hausse générale des prix de l'essence à travers le pays.

Imperial Oil afin sans doute de payer ses énormes dépenses de publicité a donné l'exemple, en disant que le coût de production de l'essence avait augmenté considérablement.

La Shell Oil a ajouté que "maintenant que l'Imperial Oil a augmenté son prix, nous croyons que nous aurions dû hausser notre prix bien avant". La McColl-Frontenac a parlé dans le même sens et suivi l'exemple des deux "leaders".

C'était le 3 avril dernier.

Le 7 avril, soit 4 jours plus tard, les journaux annonçaient que le Royal Dutch-Shell Group avait réalisé un profit de \$597,746,094.00 en 1957 contre \$504,473,800.00 en 1956, soit une augmentation de plus de \$90 millions de profit ou environ 18 p. 100.

Ce profit, comparativement au volume des ventes ou autres revenus de la compagnie Shell équivaut à environ 10 p. 100. Les dividendes payés pour chaque action s'élèveront à \$1.36 pour l'année.

Et des compagnies qui réalisent de tels profits ne trouvent pas d'autre excuse pour augmenter leur prix que celle de la hausse des prix faite par un concurrent.

Le gouvernement fédéral précédent n'a jamais voulu donner suite à la requête du mouvement ouvrier pour l'établissement d'un tribunal d'arbitrage des prix devant lequel les compagnies seraient obligées de justifier les augmentations qu'elles réclament.

L'exemple que fournissent actuellement les compagnies pétrolières justifie à lui seul les demandes syndicales. Souhaitons que le gouvernement actuel les entende avec plus de compréhension.

Agent d'affaires



M. Roland Labrecque, président du Syndicat des Travailleurs des Chantiers Maritimes de Lauzon Inc., qui vient d'être libéré par le Conseil Central des Syndicats Catholiques de Québec, comme agent d'affaires des 2 syndicats de Lauzon. M. Roland Labrecque est officier de son syndicat depuis 8 ans et ses 15 années d'expérience comme travailleur des chantiers maritimes le qualifiaient à la fonction qu'il occupe actuellement.

Le confrère Labrecque est à la disposition des membres des Syndicats de Lauzon pour tout problème qui concerne leur vie de travailleur.

"La FTQ et la CTCC conseillent fortement aux intéressés de poursuivre leurs pourparlers et souhaitent qu'ils soient couronnés de succès. S'il y avait échec des négociations, cependant, la FTQ et la CTCC n'auront pas d'objection à donner leur avis sur les conditions formulées de part et d'autre en vue de faciliter le règlement du conflit actuel".

Roger Provost, Président FTQ
Gérard Picard, Président CTCC

MONTREAL

Mme Aline Vezeau vient d'être élue présidente des Dames Auxiliaires du Conseil central de Montréal lors d'une assemblée générale tenue dernièrement. Les élections se sont déroulées sous la présidence de Mme Claire Clark, vice-présidente du Conseil central de Montréal. Les autres membres de l'exécutif sont Mme Philippe Paquin, vice-présidente; Mme Fernande Lauzon, secrétaire-trésorière; Mlle Elisabeth Bessette, assistante-trésorière.



Organe officiel de la
Confédération des
Travailleurs Catholiques
du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur
FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227 boul. St-Laurent,
Montréal • VE 3701

Abonnement un an, \$1.50
le numéro 5 cents

Publié par la Confédération des
Travailleurs Catholiques du
Canada (CTCC) et imprimé par
"Le Droit", 375 rue Rideau,
Ottawa, Ont.

89 [IMPRIMERIES ALIENES] CANADA

Autorisé comme envoi postal
de la deuxième classe.
Ministère des Postes, Ottawa



Groupe de piqueteurs devant les établissements de CAPRICE HOSIERY de Montréal qui refuse à ses employés le droit de s'organiser dans le syndicat de leur choix et refuse de négocier de bonne foi.

Au XIIIe congrès des relations industrielles

“Le règlement des conflits industriels d'intérêts dans le Québec”, thème du congrès, les 5 et 6 mai à Québec

Les différents problèmes que pose “le règlement des conflits industriels d'intérêts dans le Québec” feront l'objet des études du XIIIe congrès des relations industrielles de l'université Laval, les 5 et 6 mai prochain. Ces importantes assises auront lieu à l'amphithéâtre de la faculté de Commerce, dans la Cité universitaire. Elles grouperont des chefs d'entreprises, des dirigeants d'unions ouvrières et des fonctionnaires du travail.

Les conflits qui naissent des rapports collectifs de travail originent de deux sources principales, soit de l'interprétation et de l'application des lois, soit encore de l'opposition d'intérêts. Les premiers ont déjà donné lieu à d'intéressants échanges de vues au congrès annuel de 1954. Cette année, les congressistes aborderont le problème du règlement des conflits d'intérêts dans le cadre québécois. C'est-à-dire qu'il sera question non plus de l'interprétation ou de la mise en application de la convention collective, mais plutôt de la négociation même des conditions de travail.

Un premier exposé rendra compte des éléments intégrants du régime actuel. Me Jean-Paul Cardin, b.c.l., de l'université McGill, directeur de la section des relations industrielles de l'université de Montréal, fera cet exposé.

M. Gilles Beausoleil, M.Sc.S. de l'université Laval, comparera les lois ouvrières du Québec avec celles d'autres provinces et d'autres pays. Un troisième conférencier, M. Roger Chartier, M.Sc.S., de l'université Laval, soulignera certaines équivoques,

confusions essentielles, en quelque sorte inhérentes au régime actuel, indépendamment des résultats concrets qui peuvent découler de son fonctionnement.

Les deux exposés qui suivront, l'un à perspective patronale et l'autre réfléchissant des préoccupations syndicales, dresseront un bilan réaliste du régime québécois des conflits d'intérêts. Ces études seront soumises par Me Marcel Crête, licencié en droit de l'université Laval, et M. Gérard Picard, b.a., o.b.e., président général de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada.

Une sixième étude portera plus précisément sur le cas des services publics, M. Louis-Philippe Piegion, LL.L., C.R., professeur aux facultés de droit et de sciences sociales de Laval, décrira la législation relative au règlement des conflits d'intérêts dans ce secteur. Il en justifiera au besoin le caractère d'exception et rendra compte de la philosophie dont elle s'inspire.

M. Guy Merrill-Désaulniers, B.A., de Montréal, spécialiste du droit du travail, passera au crible, au plan des princi-

pes comme à celui des résultats concrets, la législation québécoise de règlement des conflits d'intérêts dans les services publics.

La séance d'ouverture du congrès de deux jours sera marquée par des allocutions d'accueil des congressistes de la part des autorités universitaires. Mgr Alphonse-Marie Parent, P.A., V.G., recteur de l'université, M. Jean-Marie Martin, doyen de la faculté des sciences sociales, et M. l'abbé Gérard Dion, directeur du département des relations industrielles de Laval, feront tour à tour des vœux pour le succès du congrès.

Un dîner au Château Frontenac couronnera ces assises dans la soirée du 6 mai. D'éminentes personnalités de l'Industrie, du Travail et de l'Administration prendront part à cette réunion. Des représentants des autorités religieuses et civiles en rehausseront aussi l'éclat.

M. le professeur Adolf Sturnthal, de l'université Columbia, sera le conférencier invité au dîner de clôture. Cet éminent sociologue traitera de “l'intervention de l'Etat dans le règlement des

Mémoire de la CTCC et de la FTQ au gouvernement provincial sur le chômage

(POC) — La CTCC et la FTQ annoncent qu'elles présenteront bientôt un mémoire conjoint sur le chômage au gouvernement provincial. Le mémoire est actuellement en préparation et les deux organisations syndicales en annonceront ultérieurement la date de la présentation.

A ce sujet, les deux centrales syndicales rappellent que ce sont les travailleurs québécois qui souffrent le plus du chômage. En effet, les dernières statistiques prouvent que c'est la province de Québec qui compte le plus grand nombre de chômeurs au Canada.

Le congrès de la Fédération du Bâtiment à St-Hyacinthe, les 11 et 12 juillet

Le trente-quatrième congrès de la Fédération des Travailleurs du Bâtiment du Canada aura lieu à St-Hyacinthe, les 11 et 12 juillet prochain. C'est ce que vient d'annoncer M. J.-B. Delisle, secrétaire général de cette fédération.

Les autres fédérations affiliées à la CTCC qui ont fait connaître les dates et le lieu de leur congrès annuel, sont la Fédération des Métiers de l'Imprimerie du Canada dont le congrès aura lieu à Montréal, les 23 et 24 mai prochain et la Fédération Nationale des Travailleurs de la Pulpe dont le congrès aura lieu à Québec, les 18, 19 et 20 juillet.

L'assurance-santé est-elle immorale ?

Poursuivant leur démonstration en faveur d'un système complet d'assurance-santé, les deux centrales syndicales se demandent ensuite si l'assurance-santé serait immorale.

“Nous n'entrerons pas, dit le mémoire, dans l'analyse de cette objection sauf pour établir qu'elle n'a rien à voir au débat, étant donné que, par définition, l'assurance-santé (qui implique le versement de primes) n'est pas gratuite. L'assuré paie d'avance son droit au service qu'il recevra en cas de maladie.”

“Il arrive aussi, poursuit le mémoire, que des médecins opposés à l'assurance-santé reprennent l'argument de leurs confrères britanniques qui, en 1909, luttèrent contre une législation d'assistance publique en alléguant que la gratuité des services médicaux “saperait les fondements mêmes de l'exercice privé de la profession”.”

“A cela, nous disons d'abord que la pratique privée ne revêt à nos yeux aucun caractère “sacré”. C'est une forme de l'exercice médical qui possède sûrement de grands mérites mais qui n'est pas intangible et qu'on doit subordonner aux besoins humains.

“Si pour des raisons d'ordre scientifique, plus de 30% des médecins ont eux-mêmes décidé d'abandonner la pratique privée; si, par ailleurs, des besoins humains nouveaux exigent que la pratique privée s'adapte à des circonstances modifiées, il ne peut être question de s'opposer à cette évolution nécessaire. La médecine existe pour les malades et non les malades pour la société.”

conflits d'intérêts”. M. Sturnthal est professeur de relations industrielles et de syndicalisme international au Roosevelt College. Il est aussi l'auteur de plusieurs ouvrages sur le syndicalisme et la négociation collective au plan international.

Le dîner de clôture du con-

grès revêtira un éclat particulier du fait qu'il sera l'occasion d'une commémoration du 20e anniversaire de la fondation de l'Ecole des sciences sociales de Laval et du 15e anniversaire de la fondation de la faculté des sciences sociales et de l'Ecole de service social.

NE MANQUEZ PAS

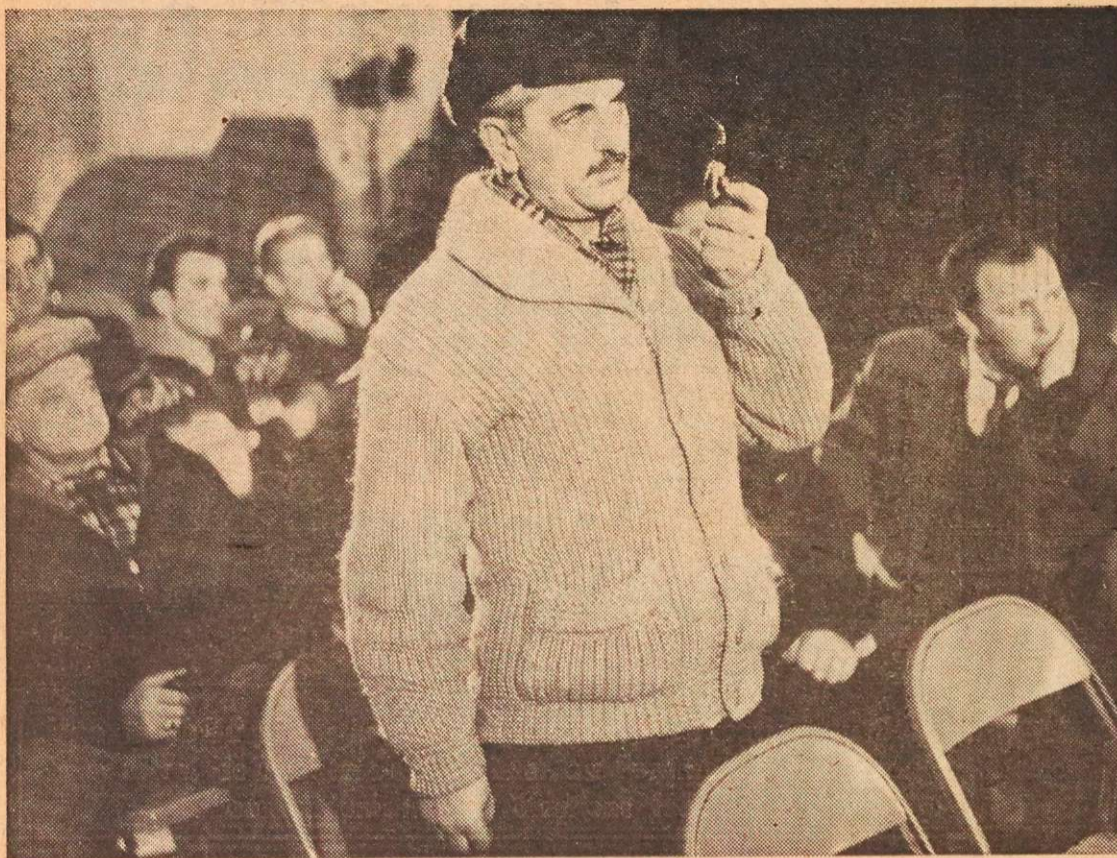
“La Vie Ouvrière”

SUR LE RESEAU FRANÇAIS DE RADIO-CANADA

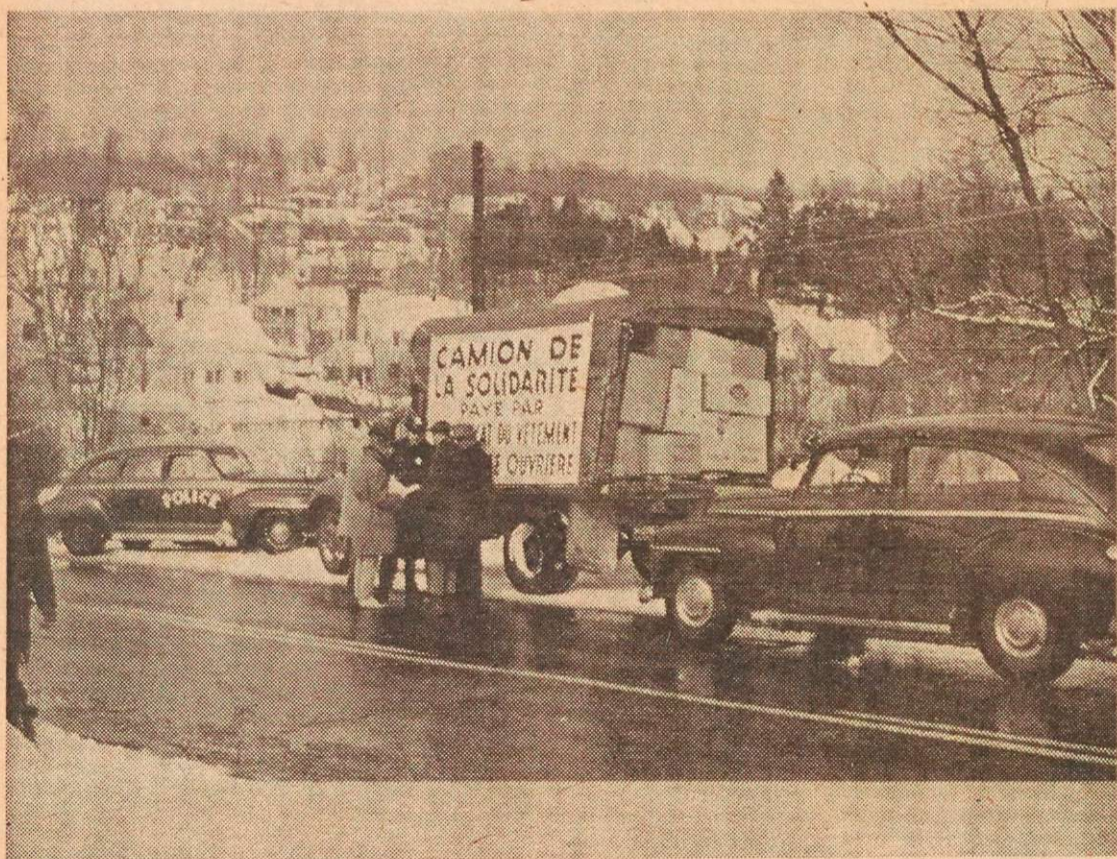
tous les lundis soir
de 8 h. 30 à 9 h.

ANIMATEUR:
JEAN-PAUL LEFEBVRE
GEORGE LAHAISE: réalisateur

COMMENTATEUR:
PHILIPPE
VAILLANCOURT



"Moi, je suis d'avis qu'il faut aller jusqu'au bout dans cette grève", semble dire cet ouvrier (Roméo Mathieu) dans le nouveau film LES 90 JOURS, de la série Panoramique, réalisée par l'Office national du film. Ce documentaire dramatisé en quatre épisodes sera à l'affiche du réseau français de télévision de Radio-Canada dès le samedi, 19 avril, à 8 heures. Le thème général de ce film est une grève dans une petite ville ouvrière dans les années d'après-guerre alors que les travailleurs doivent repenser leur syndicalisme. Dans cette ville, chacun doit prendre partie dans le conflit ou tout au moins reviser ses positions. Le scénario a été écrit par Gérard Pelletier et le film a été mis en scène par Louis Portugais.



Dans le film LES 90 JOURS, sur l'évolution du syndicalisme dans l'après-guerre, film qui passe à la télévision, le samedi soir, à 8 heures, les grévistes reçoivent l'appui d'autres syndicats comme le prouve ce "camion de la solidarité". Que sortira-t-il de cette grève qui remet en question une foule de problèmes pour tous et chacun dans la petite ville où elle se déroule? C'est ce qu'on verra dans les deux prochains épisodes. Le scénario de ce film est signé Gérard Pelletier.

L'Association des Employés du Caoutchouc de Sherbrooke, qui groupe les employés de l'American Bilrite, réunissait, il y a quelques jours, ses officiers et les délégués de département à un souper-causerie qui était sous la présidence de M. Florent Boisvert.

Le conférencier invité était M. André Roy, président du Conseil

SHERBROOKE

central de Québec, qui a fait l'histoire du mouvement ouvrier au Canada et spécialement de la CTCC.

Parmi les autres invités, on remarquait outre les épouses des

membres présents, M. Donat Gauthier, président du Conseil central de Sherbrooke, M. Évangéliste Moreau, agent d'affaires du Conseil central, et M. l'abbé Jean Courtemanche, aumônier du syndicat et aumônier diocésain de la LOC. Ce dîner-causerie couronnait une série de séances d'études syndicales.

PANORAMIQUE

"Les 90 jours" ou l'histoire d'une grève

A LA TELEVISION, LE 19 AVRIL

Les 90 jours ou l'histoire d'une grève significative dans la période d'après-guerre. L'action de ce film en quatre épisodes, réalisé par l'Office national du film dans le cadre de sa série Panoramique, se déroule dans une petite ville ouvrière du Québec.

Le premier épisode passera à la télévision, le samedi, 19 avril, à 8 heures. Alors que commence le film, nous sommes en 1947, début d'une période difficile, d'une période de rajustement. Le travailleur prend lentement conscience des exigences du mouvement syndical auquel il adhère depuis déjà quelque temps, et il cherche sa vraie place dans le nouveau contexte économique. Un jeune ouvrier de Kingville, Gagnon, dont le père fut un syndiqué de la première heure, a toutefois compris la position d'infériorité dans laquelle une convention collective n'offrant ni clause de grief ni clause d'ancienneté place les travailleurs. Mais la lutte qu'il entreprend pour obtenir des conditions de travail convenant à une période économique prospère, lui crée des ennemis. Le mot grève qu'il ose prononcer fait peur à plusieurs, même à sa famille. Kingville est trop bien ancrée dans une routine dont le rythme est réglé par l'usine locale pour qu'il soit facile de réveiller les consciences. L'appui de quelques compagnons et d'un jeune avocat mont-

réalais, Dufault, envoyé par la centrale syndicale, incitera toutefois Gagnon à poursuivre la mission qu'il s'est donnée. Le personnage du jeune chef ouvrier est créé par Jean Doyon. Béatrice Picard joue le rôle de Madame Gagnon, et Benoît Girard, celui de l'avocat. Roméo Mathieu incarne le père de Gagnon. Les 90 jours, réalisé par l'Office national du film pour le réseau français de télévision de Radio-Canada, met en scène des ouvriers parvenus à une période difficile de leur vie. Ce premier épisode du film passera à la télévision le samedi, 19 avril, à 8 heures. C'est une réalisation de Louis Portugais d'après un scénario de Gérard Pelletier.

Le deuxième épisode passera le 26 avril

Les films de la série Panoramique passent simultanément aux postes CBFT-Montréal, CBOFT-Ottawa, CKRS-Jonquière, CJB-Rimouski, le samedi soir, à huit heures. D'autre part, CHLT-Sherbrooke, montre cette série à quatre heures, le dimanche après-midi, et CFCL-Timmins, à 2 h. 30, le jeudi.

Les policiers de Bagotville ont une sentence arbitrale favorable

Le tribunal d'arbitrage chargé d'étudier le différend qui opposait depuis plusieurs mois le syndicat des policiers de Bagotville à la Ville de Bagotville vient de rendre une sentence arbitrale d'une durée de deux ans qui est exécutoire, c'est-à-dire obligatoire pour les deux parties.

Le tribunal, présidé par monsieur le Juge Louis René Lagacé et composé de Me René Boudreault arbitre syndical et de Me Jules Landry arbitre patronal, a rendu le 8 avril sa sentence qui est unanime, sauf que l'arbitre patronal a accepté le point de vue de la ville qui soutenait qu'il n'y avait pas de différend au sens de la loi. Me Landry a signé la sentence en disant que les conclusions du tribunal étaient justes et raisonnables en regard de la preuve soumise, mais il l'a fait sous réserve de l'objection de droit. Monsieur le Juge Louis René Lagacé et Me René Boudreault ont rejeté toutes les objections de droit contre la juridiction de tribunal soulevée par le procureur de la ville.

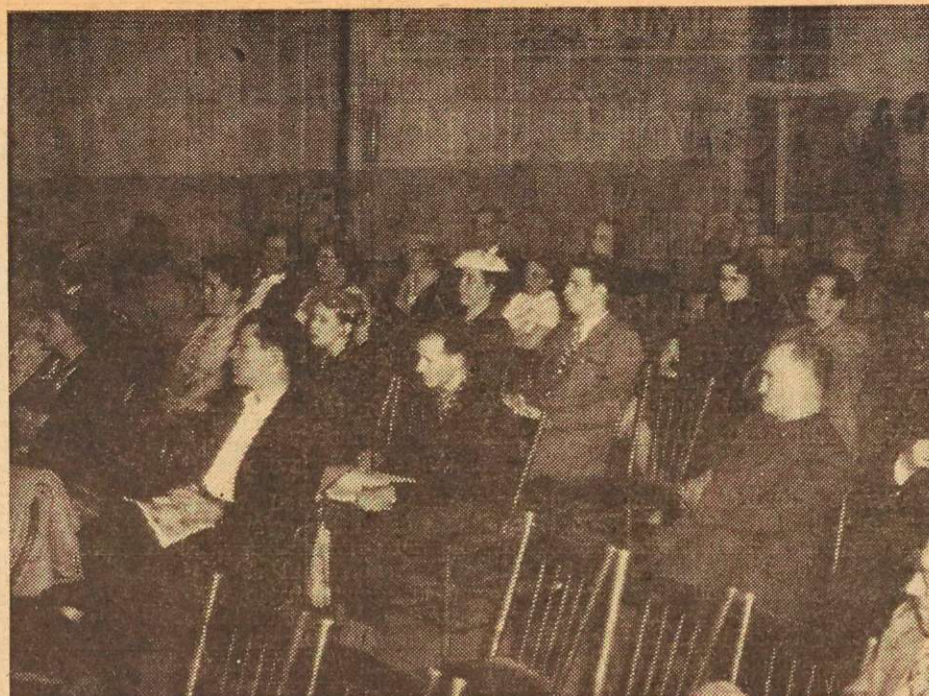
Cette première convention collective imposée par cette sentence accorde aux employés une clause d'ancienneté qui est avantageuse. Les policiers auront des augmentations allant de \$5.75 à \$8.00 par semaine et ce, à partir du 1er mai 1957, ce qui veut dire des montants variant de \$325.00 à \$385.00 à titre de rétroactivité à chacun d'eux. La nouvelle échelle de salaires prévoit qu'un policier aura \$65.00 par semaine à son embauchage et \$70.00 après un an de service. Le sergent aura \$75.00 par semaine.

La semaine de travail est réduite de 60 heures à 54 heures avec pleine compensation. Le temps supplémentaire sera rémunéré à raison de \$1.50 l'heure. En cas d'appels pour incendie en dehors de la ville, les policiers recevront \$3.00 l'heure. Les policiers auront aussi \$3.00 pour chaque comparution devant un cour de justice.

La sentence accorde cinq congés payés par année en plus de deux semaines de vacances après trois ans de service et trois semaines après dix ans. La ville devra aussi fournir des uniformes et des articles de travail supplémentaires. Enfin, la ville devra payer 50% de la prime d'assurance-santé et accorder un crédit en maladie équivalent à une semaine de salaire par année.

Me Robert Auclair était le procureur du syndicat et Me Jean-C. Simard était celui de la ville.





Les professeurs de notre Ecole d'Action Ouvrière menaient le Forum syndical tenu le 1er avril dans les locaux du Conseil central de Montréal. De gauche à droite: MM. Roger Mathieu, Roland Parenteau, Pierre E. Trudeau, Jean-Paul Lefebvre, Horace Laverdure et l'abbé J.-M. Lafontaine.

Une partie du public invité par le Comité d'Education du Conseil central de Montréal à assister au Forum syndical tenu au lendemain des élections fédérales.

Le Service d'Education de la CTCC s'intéresse aux jeunes chômeurs

A l'instigation de la J.O.C. des associations de jeunes chômeurs ont été fondées dans plusieurs villes de la province. Dès le début de cette initiative, la C.T.C.C. n'a pas ménagé ses encouragements. Nos lecteurs se souviennent sans doute que le président général de la C.T.C.C., M. Gérard Picard,

recevait à l'époque une délégation de l'association des jeunes chômeurs de Ville Jacques Cartier. En présentant au Gouvernement fédéral son mémoire sur le chômage, la C.T.C.C. a formulé des demandes spéciales à l'intention des jeunes chômeurs.

Le Service d'Education de

la C.T.C.C. a contribué au travail des associations de jeunes chômeurs dans plusieurs localités de la province en fournissant à ces groupements des films et de la documentation en vue de leurs réunions d'étude. Le 2 avril, M. Jean-Paul Lefebvre se rendait à Ste-Thérèse pour participer à une réunion des jeunes travailleurs de cette localité présentement affectés par le chômage.

Les élections fédérales discutées à Montréal dès le lendemain de l'élection

Pour clôturer une série de 16 soirées d'étude organisées par le Comité d'Education du Conseil central de Montréal, les syndiqués de la métropole étaient invités à un grand forum tenu au lendemain des élections fédérales, soit le 1er avril.

Deux sujets étaient à l'ordre du jour: "Que faut-il attendre du gouvernement nouvellement élu?" et "Les partis politiques, sur le plan municipal, sont-ils nuisibles?"

On trouvera ci-contre des photos prises lors de cette soirée de clôture.

Les organisateurs de la soirée se sont dit peinés de la concurrence imprévue faite à leur soirée d'étude par la Ligue Nationale de Hockey qui présentait ce soir-là une partie des éliminatoires pour la coupe Stanley.

Les jeunes sont-ils actifs dans les syndicats?

Dans quelle mesure les jeunes travailleurs (et travailleuses) de 16 à 25 ans participent-ils aux assemblées et à la vie de nos syndicats?

Quelle opinion précise entretiennent nos plus jeunes membres à l'endroit du mouvement ouvrier? Quelle préparation au travail ont reçu les jeunes qui sont actuellement dans les usines et les bureaux? Ce sont là quelques-unes des questions qui font l'objet d'une enquête préparatoire à la tenue d'une importante session d'étude qui aura lieu les 15, 16, 17 et 18 juin prochain.

Dans le cadre de son Centre de Formation Ouvrière 1958, le service d'Education de la C.T.C.C. a lancé une invitation toute particulière aux Conseils Centraux afin qu'ils se chargent de choisir quelques-uns des meilleurs militants syndicaux de leurs centres respectifs et de les déléguer à la session d'étude sur l'expansion du syndicalisme prévue pour les dates que nous venons de citer.

Le but de l'enquête sera de fournir des informations précises sur les besoins, les sentiments et les opinions des jeunes travailleurs. Quelques spécialistes de ce genre de consultations auprès des jeunes ont bien voulu prêter leur concours au Service d'Education de la C.T.C.C. En fait, un comité des jeunes travailleurs a été établi en vue de la préparation des sessions d'études. Ce Comité est formé de MM. Claude Ryan, Maurice Bouchard, Bernard Buisson et des confrères Roger Mathieu, René Gosselin et Jean-Paul Lefebvre.

AUTRES SUJETS

Les lecteurs du journal LE TRAVAIL se souviennent sans doute de la session d'étude sur l'Expansion du Syndicalisme comportera également la discussion des problèmes relatifs à l'adhésion des "collets blancs" au mouvement syndical. Une séance sera en outre consacrée à l'étude des relations entre les travailleurs agricoles et les travailleurs industriels. La participation de la main-d'oeuvre féminine à la vie syndicale est également à l'ordre du jour.

Les lecteurs du journal qui aimeraient obtenir des renseignements supplémentaires sur cette session d'étude ou sur les autres réunions organisées dans le cadre du Centre de Formation Ouvrière n'auront qu'à s'adresser au Service d'Education de la C.T.C.C. soit à Québec, soit à Montréal.

Jean-Paul LEFEBVRE.

Session d'étude dans le Vêtement les 24, 25, 26 avril

M. Gérard Bruneau, président de la Fédération du Vêtement annonce qu'une session d'étude fédérale sera tenue au Cap de la Madeleine les 24, 25 et 26 avril prochain.

Des délégués de tous les syndicats affiliés de la Fédération sont attendus pour cette importante réunion d'étude organisée en collaboration avec le Service d'Education de la C.T.C.C., à l'occasion de laquelle on étudiera les changements survenus ces dernières années dans les méthodes de production.

Après des études en commissions, M. Angelo Forte, président de la Fédération, fournira aux participants une vue d'ensemble de l'évolution de l'industrie du vêtement au cours de la dernière décennie.

A l'occasion de cette rencontre, les syndiqués du vé-

Etude de méthodes modernes de formation syndicale

Soixante représentants de vingt-six organisations syndicales européennes affiliées à la Confédération internationale des syndicats libres (C.I.S.L.) et à la Confédération internationale des syndicats chrétiens (C.I.S.C.) viennent de se réunir quatre jours durant, à Poigny-la-Forêt, (près de Rambouillet), afin d'étudier en commun et de procéder à des échanges de vues sur les meilleures méthodes de formation utilisées par les syndicats ouvriers, tant pour leurs cadres que pour l'ensemble de leurs adhérents.

C'est en présence de plusieurs hautes personnalités, dont M. Paul Bacon, ministre du Travail, M. Roger Grégoire, directeur de l'Agence européenne de

tement entendront également M. Pierre Harvey, économiste et professeur à l'École des Hautes Etudes Commerciales, qui traitera de l'automation.

L'aumônier de la Fédération, M. l'abbé Antonio Parenteau, fournira aux syndiqués un exposé sur les valeurs morales impliquées par l'évolution actuelle de l'industrie et sur la conscience professionnelle.

productivité et d'un représentant de son commissaire général, que s'est ouverte la dixième des sessions d'études internationales organisées par l'A.E.P., sur la demande des syndicats européens.

C'est un syndicaliste français, Raymond Lebescond, secrétaire général de l'Institut confédéral d'études et de formation syndicale (C.F.T.C.), à qui a été confiée la présidence de cette session et qui, en préface aux travaux, exposa les raisons de la présence des militants syndicaux à ces journées: Parce que, dit-il en substance, ces journées, en partant d'exemples concrets, permettent de "démontrer" le mécanisme du fonctionnement des méthodes de formation qui seront exposées. Il exprima le souhait que l'aspect technique nécessaire des problèmes de formation abordés soit dépassé, pour qu'ils puissent être examinés le lien entre ces problèmes et la prise en charge des responsabilités qui assureront au monde du travail la place qui lui revient. Il ne faut pas oublier, affirma-t-il, que "syndicalistes, nous nous plaçons dans une perspective de promotion ouvrière", et que les pratiques de formation ne sont que des moyens qui permettent de mieux surmonter les problèmes auxquels nous devons faire face".

(I. S. P.)

Deux grèves nécessaires . . .

(Suite de la page 1)

ployés de Pert Hosiery et de Caprice Hosiery de Montréal qui, les uns en grève depuis près d'un mois et les autres depuis deux semaines, ont été obligés de quitter le travail parce que leurs employeurs refusaient de reconnaître le syndicat de leur choix.

On veut baisser les salaires

Il y a deux ou trois ans, les travailleurs de cette industrie étaient parmi les ouvriers les mieux payés. Mais depuis deux ou trois ans, par suite du manque d'organisation syndicale et de la réglementation nécessaire, la situation est devenue anarchique: les entreprises se sont multipliées, la concurrence est devenue effrénée parmi les producteurs et ce sont les employés qui paient aujourd'hui pour cette guerre économique: les employeurs veulent actuellement imposer des baisses de salaires. Un exemple frappant, c'est celui qu'offre la Gotham de St-Hyacinthe qui propose actuellement, une baisse de 20 p. 100, alors que partout au Canada, compte tenu de la hausse du coût de la vie, la tendance est à la hausse des salaires. Pour cette raison, les employeurs de cette industrie font une guerre à mort au syndicalisme qui veut protéger les travailleurs.

A la Pert Hosiery et chez Caprice Hosiery de Montréal, comme ce fut d'ailleurs le cas chez Rosita Hosiery, au début de l'hiver, on ne veut pas de syndicat, on ne veut pas permettre l'organisation syndicale, on ne veut pas négocier de convention collective avec les représentants choisis par les travailleurs.

Devant les preuves manifestes de la mauvaise foi des employeurs et devant l'inaction de la Commission des relations ouvrières qui ne veut pas intervenir ou ne se décide à intervenir que quand les employeurs ont réussi à mater le syndicat en

congéant les dirigeants, les employés n'avaient pas d'autre recours que leur force économique.

C'est la raison de ces deux grèves qui durent depuis quelques semaines et qui peuvent durer encore assez longtemps si les employeurs persistent dans leur entêtement.

Ces deux grèves, on le remarquera, viennent justifier les remarques que faisait, la semaine dernière, à Toronto, M. l'abbé Gérard Dion, alors qu'il déclarait que "depuis une dizaine d'années, le syndicalisme rencontre des oppositions systématiques".

"Il serait sans doute exagéré, disait-il, d'affirmer que tout le monde patronal est opposé au syndicalisme. Un grand nombre d'entreprises tout en défendant énergiquement leurs intérêts, reconnaissent sans arrière-pensée l'existence et le rôle des syndicats ouvriers.

"Mais les chefs ouvriers sont sous l'impression que dans la province de Québec, toute compagnie qui veut, soit empêcher l'organisation d'un véritable syndicat chez elle, soit mettre sur pied un syndicat de boutique, soit se débarrasser d'un syndicat existant ou paralyser efficacement son action, peut toujours y réussir malgré les prescriptions de la loi, grâce à l'apathie de l'opinion publique et souvent avec la connivence de l'administration".

Ici, l'abbé Dion, portait un jugement sur cette situation:

"Une telle situation, même si elle n'est pas générale, disait-il, n'est pas de nature à engendrer un climat favorable au développement normal du syndicalisme. Elle est pour une bonne part, responsable du désarroi que l'on retrouve au sein du mouvement ouvrier, des divergences de tactiques entre les chefs et même de certains actes occasionnels de violence que l'on peut déplorer".

Il est certain, en tous cas, qu'une telle situation, que la vio-

Session intensive de la LOC à Victoriaville

Plus de 50 délégués et 12 aumôniers représentant 12 diocèses ont participé au Conseil National de la L.O.C., les 29 et 30 mars derniers.

Les réunions ont eu lieu à l'Ecole des Métiers Commerciaux.

Ces deux journées furent consacrées à l'étude des programmes d'étude de la prochaine année, soit "Le Corps humain, moyen de se spiritualiser ou de s'animaliser" et "Marie, modèle du militant", ainsi qu'à l'étude de l'organisation interne et de l'orientation du mouvement.

Les délégués ont décidé entre autres choses que comme par les années passées, la L.O.C. tiendra une session d'étude intensive qui réunira les dirigeants diocésains et fédéraux.

A cette occasion sera mis sur pied un comité spécial qui sera

chargé de préparer la célébration du 20ème anniversaire de la L.O.C. lequel aura lieu à l'été 1959.

chargé de préparer la célébration du 20ème anniversaire de la L.O.C. lequel aura lieu à l'été 1959.

Cette session intensive se tiendra les 27, 28 et 29 juin, vraisemblablement à Victoriaville, diocèse de Nicolet.

La grande semaine de propagande de la L.O.C., la "Semaine de la Famille Ouvrière" aura lieu du 5 au 12 octobre.

Le slogan ou mot d'ordre de cette semaine sera "Economiser en dépensant".

Il s'agira d'éclairer l'opinion populaire et de démontrer comment une famille ouvrière doit utiliser le salaire afin qu'il soit vraiment un bien commun.

Les séances d'étude étaient présidées conjointement par Mme Aurore Nicolas et M. David Bisset, présidents nationaux de la L.O.C.

Parmi les visiteurs venus saluer les délégués, signalons la présence de M. Ernest Forest, N.P., président de l'Action Catholique Canadienne, M. Claude Ryan, secrétaire de l'Action Catholique Canadienne et Mlle Germaine Lachance, présidente nationale de la J.O.C.F.

L'hon. Léon Méthot, arbitre impartial !

L'an dernier, les travailleurs syndiqués, particulièrement les travailleurs de l'aluminium, avaient sursauté d'indignation en apprenant que le ministère du Travail avait désigné Me Léon Méthot, C.R., des Trois-Rivières, comme président du tribunal d'arbitrage qui devait entendre le différend entre l'Aluminium Co. of Canada et le Syndicat de l'Aluminium d'Arvida.

C'est que Me Méthot ne pouvait absolument pas remplir la fonction d'un président impartial de tribunal d'arbitrage, parce qu'il était reconnu comme étant un avocat de compagnies et un représentant patronal.

Les prévisions faites alors se sont avérées assez justes, puisque la sentence rendue par Me Méthot avait favorisé nettement la compagnie et occasionné l'une des grèves les plus longues et les plus coûteuses dans l'histoire du syndicalisme dans la province.

A l'occasion de l'élevation de Me Méthot au Sénat par le gouvernement Diefenbaker, les journaux ont donné une liste, sans doute partielle, des entreprises directement rattachées au nom du sénateur Méthot. Il est président de l'International Iron Ores Ltd, président de l'Atlantic Iron Ores Ltd., président de Champlain Mining Corporation Ltd., directeur de Canadian Westinghouse et de Richmond Pulp and Paper Co. of Canada Ltd.

Si ces titres sont considérés comme de bonnes lettres de créance par le parti conservateur pour faire partie du Sénat, ils étaient d'une valeur plus que douteuse pour accréditer Me Méthot comme président impartial d'un tribunal d'arbitrage.

Fernand Pion
 Courrier d'assurances
 590 CADILLAC, Montréal (5)
 Tél.: bureau VI. 9-2121
 domicile CL. 9-2839

Texte inspiré du Père THIVOLLIER

LA PLUS BELLE HISTOIRE DU MONDE — 44

Images de MARIE PIGNAL



1. Jésus est amené par la troupe venue l'arrêter au jardin des Oliviers et conduit au grand-prêtre Coïphe qui l'interroge.



2. Pendant ce temps, Pierre et Jean sont entrés dans la cour et se chauffent avec les serviteurs et les policiers du Temple! Une servante reconnaît Pierre et le désigne à la foule comme étant un disciple de l'homme qui est à se faire juger.



3. Pierre est pris de terreur! Il ne veut pas être englobé dans la condamnation qui menace son maître. Pour cela, il s'agit de nier énergiquement. Par trois fois, Pierre affirme avec serment qu'il n'est pas disciple de Jésus, qu'il ne l'a jamais vu.



4. A ce moment, le jour commence à se lever et, dans la basse-cour des communs, un coq chante. Alors, Pierre se souvient que Jésus lui avait dit: "Avant que le coq chante tu me renieras trois fois". Il comprend l'horreur de son reniement. A cet instant, Jésus traverse la cour, et jette sur Pierre un regard d'une infinie tristesse. Pierre s'enfuit, et les larmes du repentir commencent à couler de ses yeux. (A SUIVRE)

1,250,000 Workers Seek Cut in Working Hours

Trade Union Feeling In Britain Against Overtime

Unions representing some 1,250,000 shipbuilding and engineering workers in Britain are seeking a cut in working hours. They are proposing to the employers in the two industries that reductions should be made in stages to achieve eventually a working week of 40 hours; at present it stands at 44. Among other industries where a shorter working week is at present an issue are the building trades.

Main Subject for Discussion

After wages, hours of work form the main subject for discussion on the agenda of negotiating bodies. Most joint agreements determine the length of the normal working week, beyond which overtime rates are paid. A few cover the hours to be worked in a day or a shift, and some set a limit to the amount of overtime which may be worked.

Just as unions seek national uniformity on wages, so they try to standardise hours throughout the country. And in most industries they have achieved these objectives.

Over the years the length of the working week has naturally diminished, owing to increasing productivity and trade union pressure. Before 1914 it averaged about 53 to 54 hours a week; by 1939 it had been reduced, through the extension of collective agreements, to 48.

Further Reduction Since War

Since World War II the length of the normal week has been reduced still further and a wide section of Britain's economy is now based on normal hours of 44 to 45 a week, usually in association with the five-day week.

When overtime is taken into account, however, the length of the average working week is extended in a large number of industries. Since 1947 it has risen from 46 to 48 hours for men, but for women it has stayed close to 42. Thus today the average man in British industry does about four hours of overtime.

Traditionally, trade union feeling has been against overtime, and excessive overtime in particular, however much some individual workers may welcome the additional earnings it brings. This attitude springs mainly from the feeling that systematic overtime undermines the chance of improving the normal rate.

In periods of unemployment the feeling against overtime is strengthened by the principle that some members should not work longer than their normal hours while others are out of jobs.

In a number of industries such as engineering, shipbuilding, printing, building and electrical contracting, agreements actually limit the amount which may be done.

The national agreement for the engineering industry deprecates systematic overtime as a general principle, but provides that where overtime is necessary "no union workmen shall be required to

work more than 30 hours' overtime in any four weeks after full shop hours have been worked, allowances being made for time lost through sickness, absence without leave, or enforced idleness."

In the building industry, overtime is restricted to "cases of urgency", and, after it has been worked more than four consecutive days, it can be continued only with the consent of local joint committees of employers and workpeople.

Rates of pay for overtime are higher than those for normal hours, and agreements are usually specific on this point. Though there are variations from industry to industry, the rate most commonly applied is one and a half times the normal, though in some circumstances it may rise higher than this.

Some idea of the amount of overtime being worked in Britain today can be gleaned from the latest figures given by the Ministry of Labour. These showed that in November last 1,626,000 workers in manufacturing were working overtime. A year before

that the total was 1,603,000.

During the next few months many unions will be holding their annual conferences. Already there are signs that one of the big subjects for discussion may be hours of work and overtime. One reason for this could be that unemployment is higher than it has been for some time, though the rate is not yet two per cent of the working population. Another is the desire of trade unionists to negotiate better wages and shorter hours out of the advances in productivity and technical efficiency which they have helped to make possible.

Finally, it is often forgotten that a major factor in reducing the length of the working year, as opposed to the working week, is the growth of holidays with pay. Since World War II, payment for holidays has become the rule, and today at least 14,000,000 wage-earners, as well as numerous salary-earners, out of a total working people of about 23,000,000, are paid for their holiday of one or more, usually two, weeks.

CCCL Federations Set Date For Conventions

Two Federations affiliated to the C.C.C.L. union have announced the dates their annual conventions will be held.

The first, the Federation of Printing Trades of Canada will meet in convention in Montreal on May 23 and 24 1958, while the second, the National Federation of Pulp and Paper Workers have decided to hold their annual congress in Quebec City on July 18, 19 and 20 this year.

Professional and industrial federations with affiliation to the C.C.C.L. union hold those annual meetings some months before the C.C.C.L. annual convention to enable them to study problems which interest their members.

The Problems of the C.C.C.L. affiliation to the Canadian Labor Congress (CLC) as well as structural reforms within the C.C.C.L. will be one of the most important studies to be made by the attending C.C.C.L. delegates this year.

The Pulp and Paper Federation convention will be held in the C.C.C.L. Central Council Hall in Quebec with the Federation of Printing Trades holding their meetings in the new building housing the Parity Committee of the Printing Industry situated at 2285 Papineau Avenue in Montreal.

Dates of other federation conventions will be published in Le Travail as they are received by this newspaper.

ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Prix du cours \$0.50

SUJET DU MOIS: LES SYNDICATS DE BOUTIQUE

- Qu'est-ce qu'un Syndicat de Boutique?
- Comment reconnaître un syndicat de Boutique?

Vous trouverez la réponse à ces questions en lisant le cours du mois courant.

Voici un moyen de vous renseigner tout en participant à la chance de gagner une des 138 bourses au montant de \$2,040.00 dont un de \$1,000.00. Ces bourses sont distribuées à chaque 3e jeudi de chaque mois.

VENDEURS DEMANDES

Informez-vous de la commission intéressante qui est payée aux vendeurs pour la vente des cours.

ECRIVEZ à: — COURS DE SOCIOLOGIE PAR
CORRESPONDANCE,
155, Blvd Charest Est, Québec.

L'ACTUALITÉ

dans les CHANTIERS MARITIMES

Sujets d'intérêt pour les syndiqués de Canadian Vickers

L'assemblée mensuelle

L'assemblée mensuelle des membres de l'Union Nationale des Employés de Canadian Vickers aura lieu lundi, le 21 avril au local de l'union. Les nouveaux membres de l'Union qui ont signé des cartes d'adhésion dernièrement sont priés d'assister à cette assemblée alors qu'ils auront l'occasion de rencontrer pour la première fois, les dirigeants de l'union. Tous ceux qui n'ont pu encore se procurer une copie de la convention collective pourront le faire à l'issue de cette assemblée.

Ami des ouvriers

M. N. Miles Jr. président d'une maison d'immeuble qui gère une affaire de quelque 20 millions de dollars dans le commerce de la location de maisons dans trois états américains sait se mériter la confiance de ses locataires incapables de payer régulièrement leur loyer. Quand des grèves ou des mises-à-pied surviennent, M. Miles invite ses locataires à payer leur loyer en faisant de petits versements à leur retour au travail. Cette politique s'applique à tous les syndiqués. Il a même offert le logement à des grévistes qui étaient incapables de payer leur loyer. Sa devise: "Nous travaillons avec les travailleurs".

Une nomination

M. West vient d'être nommé assistant du vice-président de la division de la Marine, M. Peck. Il sera particulièrement chargé d'assurer un meilleur rendement.

Politique condamnée

Les efforts de certains groupements patronaux pour faire adopter des lois restrictives contre les syndicats, à l'occasion de la régression économique, viennent d'être dénoncés par M. Malcolm Morrisson, vice-président du Congrès du Travail du Canada et par M. George Home, secrétaire de la Fédération du Travail de la Colombie-Britannique.

"La sorte de législation voulue par ces gens, dit M. Morrisson est semblable à celle imposée avant la guerre aux travailleurs de l'Allemagne, de l'Italie, de la Hongrie et de la Pologne."

Dénonçant particulièrement le Procureur général Wilfrid Hefernan qui veut prohiber le droit de grève, M. Home a dit que ce dernier voudrait lier toute la société dans des formules légales qui ne tiennent pas compte des valeurs humaines.

Avis aux membres

Nous rappelons aux membres qu'ils doivent aviser l'union quand ils changent d'adresse

s'ils veulent recevoir régulièrement le journal Le Travail. Au cours des semaines qui vont suivre et principalement vers le 1er mai, plusieurs membres déménageront. Qu'ils n'oublient pas d'aviser l'union de leur nouvelle adresse.

Voyage d'essai du 269

Le navire "269", soit l'Alexander T. Wood qui servira au transport du minerai de fer doit lever l'ancre cette semaine pour son voyage d'essai. On dit qu'il ne reviendra pas à Montréal et qu'il s'arrêtera à Québec où il subira les réparations ou changements nécessaires s'il y a lieu.

Pèlerinage hâtif

L'Union internationale des Travailleurs en électricité, dans un geste sans précédent, vient de renouveler une convention collective avec Bosch Arma Corp., 11 mois avant son expiration. La nouvelle convention durera jusqu'en 1961 avec une augmentation annuelle de 10 p. 100 et d'autres bénéfices marginaux.

Les employés qualifiés

Le Département du Travail des États-Unis vient de prédire que la demande pour des techniciens et des travailleurs professionnels augmentera de 37 p. 100 au cours des 10 prochaines années.

Un avenir meilleur

M. Lewis J.B. Forbes, vice-président de Canadian Vickers vient d'annoncer, lors de l'assemblée régulière des actionnaires de la compagnie que les affaires s'amélioreront légèrement au cours des prochains mois. Il a également annoncé que M. J.M. Brown, président de la Canada Cement a été élu sur le bureau des directeurs.

SOREL

A la suite d'élections tenues sous la présidence de M. S. Ted Payne, vice-président de la Fédération de la Métallurgie, l'exécutif du Syndicat National de l'Industrie Métallurgique de Sorel est maintenant composé comme suit: MM. Lucien Demers, président; Adélarde Ledoux, vice-président; Arthur Dumas, secrétaire; Jean Rousseau, secrétaire-financier; Maurice Jean, secrétaire-trésorier; Oscar Galien et René Kayne, directeurs; Antoine Langlais, sentinelle; Lucien Pelletier; Jean-Marie Boisvert et J. Vandal, vérificateur. M. Marcel Gladu, agent d'affaires du syndicat agissait comme secrétaire d'élections.

ABONNES DE QUEBEC

ECOUTEZ LA RADIO

Poste CHRC

"La Vie Ouvrière dans Québec"

chaque dimanche matin de 11 h. à 11 h. 15

Unjustly Dismissed Shipyard Worker Gets \$600. Back Pay

An agreement has been reached between the National Union of Geo. T. Davie & Sons Employees, C.C.C.L., and the Lauzon shipbuilding company whereby Mr. Joseph Labadie was paid compensation of \$600.00 for salary loss following his unjust dismissal by the company.

This news release was given by Le Travail by the union's publicity director who said the award to the unjustly fired worker followed representations made to the company by the union.

Re-Hiring Begins

Employees who were laid off their jobs during the Winter months due to lack of work are being recalled back to their work.

There are actually about 2,000 workers in the employ of Davie Shipbuilding with 450 of these employees working for Geo. T. Davie and Sons.

Numerous grievances submitted by the workers to the union

in relation to salary adjustments which affect about 100 welders and tackers have been adjusted and retroactivity will be paid from the date these workers qualified for their jobs.

Other grievances are being studied by the personnel manager, the grievance committee of the union, conciliators or arbitrators as the case may be.

Thursday of each week from 8.00 p.m. to 9.30 p.m. in the union hall at 354A St. Joseph St. in Lauzon, union directors and departmental stewards meet to study the existing collective labor agreement.

Union directors urgently invite

these representatives to assist at these Thursday night meetings when preparations of amendments to be included in the labor contract are under discussion.

The annual election of union officers were held under the presidency of Jacques Dion, treasurer of the National Metal Trades Federation C.C.C.L. and with the following officers being elected: Rene Daguerre, president, Gaston Langlois, first vice-president, Louis Philippe Boire, second vice president, Vincent Dumas, secretary, Sylvio Faucher, treasurer, Laurent Mainville and Roland Bernard, directors and Guy Boulay, sentinel.

Strike Action Threatened At Esmond Mills of Granby

The 400 employees of Esmond Mills of Granby have threatened strike action unless a favorable collective labor agreement is signed soon between the union and this textile enterprise.

At the time of writing, Mr. Leopold Rogers, government appointed conciliator has met with both parties and is attempting to reach an understanding in the dispute.

The patronal party is showing reticence and are waiting until the workers abandon their demands, to sit down and sign a collective labor agreement.

From a reliable source, Le Travail has learned that the company is holding back orders sent

in by their regular customers in the hope that accumulated production will break the resistance of the union.

And on the other hand the company might well clear its stock of merchandise at higher prices under the pretext of having to pay their workers higher rates of wages.

Mr. Rene Gosselin, president of the C.C.C.L. National Textile Federation says that the signing of the labor agreement rests entirely in the hands of company representatives.

The union presented counter-proposals to the company on March 14 but up to the present time have received no answer to their gesture. To show good will, the union before threatening strike action made new offers to the company for the settlement of the dispute. Among the union demands is the subject of premiums for night shift workers.

The union has accepted the recommendations made by an arbitration tribunal for a hike of from 3 cents an hour to 6 cents an hour for night shift workers.

If the company accepts the labor agreement for a two-year period, the union will agree to incorporate the cost of living bonus to the guaranteed wage rates. This would raise the hourly rate by seven cents.

The union is also seeking an hourly wage increase of 5 cents for a two-year labor contract beginning September 13, 1957. Another demand the union has made is for wage adjustments for weavers on Jacquard looms which would place them on an equal basis as the weavers working on the Dobby looms.

Another arbitration recommendation which the union has accepted is 5 per cent for vacation pay for employees who have 8 or more years service and 6 per cent for those with 15 years or more company service.

Actually workers with three years service and up to twenty years draw four per cent as vacation pay.

The union is also asking that the seniority rating of workers take effect 30 days after the employee has been hired. Work distribution to be allotted to workers with the greatest seniority ratings and putting in a normal work week while other employees with less seniority to be transferred or laid off according to seniority.

If the need arises for hiring new employees, preference will



Items of Interest to Workers at Canadian Vickers Limited

Monthly Membership Meeting

Union members are advised that the general membership monthly meeting will be held in the union hall on Monday April 21 at the usual time and will be conducted in both French and English.

New members of our union are cordially invited to attend this meeting and take an active part in the proceedings.

If there remain any new members who have not as yet secured their copy of the collective labor agreement, printed bilingually in attractive booklet form, they may secure a copy at the union office at the close of this meeting.

Friend In Need

Wade N. Miles, Jr. president of housing corporations which operate \$20,000,000 worth of rental housing in three Southern United States has earned this tribute from wage earning tenants unable to pay their rent.

When strikes or lay-offs occur, Mr. Wade Miles invites affected workers to pay off back rent in small installments when they get back to work.

His policy extends to all union members, and he has even rented quarters to families who were then on strike and couldn't pay anything on the rent.

Here is a fellow who is really living up to his advertised motto "We work with working People".

New Company Appointment.

A new assistant to vice president Peck of the Marine Division has been named. The new official, Mr. West, will be in charge of the maintenance of fullest efficiency in the production end of the Marine Department.

Memo To Members

Many of our members who are readers of Le Travail change addresses frequently but some however fail to notify the union when they have moved to another address.

This omission deprives them of their copy of their union newspaper.

You can avoid that by giving

be given workers in other departments who possess the ability and aptitude for the job.

In the case of transfers, an employee will retain his seniority for 6 months in his department and at the end of this period will be changed to the new department. In the case of promotions, the new position will be given to employees with the greater number of service years in the company, if they are qualified for the job after a trial period of 30 days.

An employee who has been laid off will retain his seniority rating for a 12-month period and if he has more than 3 years service he will retain his seniority standing for three years.

The union demands in relation to seniority will bear in mind the recommendations of the arbitration tribunal.

your new address to the union office or hand it in to your department steward.

If those members who have moved and failed to notify the union will please co-operate the union office will be able to keep its mailing lists up to date. Do it now!

Trial Run For "269

Ship 269 (Alexander T. Wood) the ore carrier which passed the winter in Vickers Basin was scheduled to leave on her trial run this week.

Yard rumors say she will not return to Vickers at the end of her trial run but will put in to Quebec for any alterations which may be necessary.

Spring Cleaning

It is a welcome sight for everyone to see that a vigorous clean-up of the North Wall is in progress. This particular section of the Yard was sorely in need of a general clean up.

And now that the busy summer season is coming this clean-up will smarten up the general appearance of the Yard.

Early Settlement

In an unusual move, the International Union of Electrical Workers negotiated new collective labor agreements with Arma Division of America, Bosch Arma Corporation nearly 11 months before the old agreements were to expire. The new labor contracts run into 1961 with annual pay raises of 10 per cent with other fringe benefits.

The United States Labor Department says the demand for technical and professional employees will rise by 37 per cent in the next 10 years according to a survey recently conducted by this government agency.

Hopeful For Brighter Future

Lewis J. B. Forbes, vice president of Canadian Vickers Limited speaking at the recent annual shareholders meeting said there were signs that a "slight improvement" in business recession could be expected in the near future. It was also announced at the meeting that J. M. Breen, president of the Canada Cement Company was elected to the board of directors.

Blast Anti-union Drive of Bosses

Efforts of management groups to take advantage of the economic recession to put over restrictive labor legislation were assailed the other day by Malcolm Morrison, a vice-president of the Canadian Labor Congress and George Home, secretary of the British Columbia Federation of Labor.

"The type of legislation urged by these people is similar to that imposed in pre-war Germany and Italy and in Hungary and Poland under totalitarian governments" Morrison declared.

Denouncing in particular Attorney Wilfrid Heffernan's proposal to bar the right to strike, Home asserted: "Mr. Heffernan would like to see all society tied up in nice legal bundles with no consideration for human values".

Abbe Dion Warns Of Peril To Quebec Labor

The Director of the Industrial Relations Department of Laval University of Quebec, Abbe Dion, said last week that labor circles in the Province of Quebec are so pessimistic that they no longer dare to ask the Provincial Government to amend labor laws "for fear the situation will only worsen".

The statement was contained in a 115-page address during a seminar at Howard Ferguson Hall on the topic of "French Canada Today".

Abbe Dion said it would be an exaggeration to say all employees are opposed to unions. But labor leaders believed any company which wished to prevent organization of a union could do so.

The situation was the result of public apathy and often Provincial Government "connivance". The current situation threatened to develop an atmosphere of conflict which could degenerate into class warfare.

It is this situation also which is responsible for the confusion one finds in the Quebec labor movement, Abbe Dion said. Some deplorable acts of violence were caused by it.

"It is not surprising therefore if, at times, some labor leaders are led to believe that only political action can alter the situation."

"It would be unrealistic to expect labor to expand without creating friction and causing conflicts, but when resistance to labor was such that even legitimate conflicts could not find a just solution then there was a risk class war could result."

"That is one of the dangers which threatens the Province of Quebec" Abbe Dion said.